



DOMAINE : **PROGRAMMES ET SERVICES À L'ÉLÈVE**

RÉFÉRENCE : PSE 5.1 Auto-identification volontaire des élèves autochtones

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

AUTO-IDENTIFICATION VOLONTAIRE DES ÉLÈVES AUTOCHTONES

Dans le but d'améliorer le rendement de tous ses élèves, le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) offre, de façon volontaire, aux élèves autochtones ou aux parents/tuteurs d'élèves autochtones la possibilité de s'auto-identifier en tant que membre de la communauté des Premières Nations, Métis ou Inuit. Ces informations nous permettront de mieux répondre aux besoins de votre enfant aux niveaux académiques, culturels et identitaires dans le plus grand respect de sa culture, ses valeurs et ses traditions.

Je suis / mon enfant est membre de la communauté des :

- Premières Nations résidant dans une réserve
 - Si possible, identifier votre nation _____
- Premières Nations résidant hors réserve
 - Si possible, identifier votre nation _____
- Métis (personne ayant un héritage familial autochtone)
- Inuit

Les élèves de moins de 18 ans ont besoin de la signature d'un parent ou tuteur.

Les élèves de 18 ans et plus peuvent s'identifier eux-mêmes.

Nom légal : _____

Prénom légal : _____

Année scolaire en cours : _____

Nom de l'école : _____

Ville : _____

Signature de l'élève (si âgé de 18 ans ou plus) : _____

Signature du parent / tuteur : _____

Veillez noter que ces renseignements sont recueillis sur une base volontaire et ne seront utilisés qu'en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur l'Éducation*. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la direction de l'école de votre enfant.

N.B. Veuillez placer dans le DSO de l'élève.